

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE BESSANCOURT AUTOUR D'UN PROJET DE NOUVELLE FORET (SMAPP)

Présentation du Budget Primitif 2021 Comité syndical n°35 du 8 avril 2021

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Le comité syndical a donné acte au Président de la présentation des orientations budgétaires le 12 février 2021. Les dispositions réglementaires prévoient que le budget primitif est soumis au vote du comité syndical dans les deux mois suivants le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical est donc invité à voter le budget primitif 2021.

Comme annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires 2021, les principales actions prévues et identifiées dans le budget prévisionnel 2021 consistent à :

➤ *Poursuivre la maîtrise foncière*

Les priorités d'action du SMAPP consistent à mettre en œuvre l'arrêté de cessibilité délivré en février et obtenir l'ordonnance d'expropriation sur le secteur 1. Cette dernière transfèrera la propriété de l'ensemble du secteur 1 au SMAPP, qui pourra en prendre possession après versement des indemnités d'éviction aux propriétaires évincés. Le SMAPP indemniserà les agriculteurs concernés. Le SMAPP poursuivra également les acquisitions amiables.

L'enquête complémentaire sur le secteur 1 et les sites d'accueil des Gens du Voyage sera lancée ainsi que les démarches préalables (états parcellaires et enquêtes parcellaires) relatives aux expropriations sur les secteurs 2 et 3 avec un prestataire spécialisé. L'obtention des arrêtés de cessibilité correspondants sont espérés en 2022. Cette prestation fera l'objet d'un marché pluriannuel. Pour mener à bien ces objectifs, le SMAPP s'attachera, par le biais de marchés les services d'avocats, géomètres et prestataires spécialisés dans la rédaction d'actes administratifs.

Le SMAPP finalisera également les acquisitions des terrains de ses membres à l'euro symbolique, soit 152 ha et sera donc propriétaire de 594 ha en 2021 auxquels il conviendra d'ajouter les acquisitions de terrains privés.

➤ *Continuer le boisement*

Sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF, le SMAPP projette de boiser 148.5 ha sur le secteur 1 ainsi qu'un secteur sur Pierreelaye. Dans cet objectif 23 Ha restent à acquérir par voie amiable ou d'expropriation. De premiers travaux sur quelques espaces ouverts du secteur 1 seront engagés. A ces travaux s'ajouteront des travaux d'aménagement notamment concernant les cheminements. Pour réaliser ces travaux plusieurs marchés pluriannuels seront lancés courant du 1^{er} semestre.

➤ **Sécuriser le site**

Les travaux d'éradication des dépôts sauvages seront poursuivis pour permettre en particulier le boisement des parcelles forestières identifiées. La pose de barrières dans le secteur des Boers ainsi que sur les principaux accès du secteur 1 sera engagée ainsi que la réalisation de merlons afin de limiter les accès et occupations illicites diverses. Les hangars de la Haute Borne seront sécurisés ainsi que les maisons en cas de libération. Le budget proposé prévoit également les fonds nécessaires à la remise en état des sols en cas d'évacuation des terrains occupés à Montarcy et l'installation de vidéosurveillance. Un marché de maîtrise d'œuvre Travaux sera lancé au 1er semestre.

➤ **Finaliser la définition de l'aménagement forestier**

La définition du projet en version PRO dans les secteurs 2 et 3 sera finalisée par l'ONF courant de l'année. Le secteur de la haute Borne fera également faire l'objet d'une réflexion sur les bâtiments.

➤ **Relancer la communication sur le projet**

Le développement d'actions de promotion et de communication (film promotionnel, plaquette et cartes de communication, lettre d'information n°2, panneaux d'affichage).

Par ailleurs, en termes de ressources, la recherche de financements complémentaires sera poursuivie à travers les compensations forestières. Des démarches exploratoires sur les compensations environnementales et relatives au bas carbone sont engagées.

Le SIAAP, L'Etat, l'AESN sont sollicités dans le cadre des différentes procédures ou conventions existantes.

Pour mener à bien ce programme, il est proposé au Comité syndical de voter le Budget primitif 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 16 389 404,92 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 327 705,91 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 2 207 510 € sont destinées à financer :

- les charges à caractère général : 1 384 900 €, notamment :
 - les frais d'actes et de contentieux dans le cadre des expropriations à engager: 420 000 €
 - les prestations de service pour l'entretien des bois existants et des bâtiments : 200 000 €
 - les frais d'affranchissement nécessaires pour la transmission des courriers de notification de l'arrêté de cessibilité, des offres amiables et des enquêtes parcellaires : 180 000 €
 - les honoraires de conseil juridique : 160 000 €
 - les frais d'études urbaines du secteur de la Haute Borne et les frais d'études relatives aux compensations bas carbone et de labélisation pour un montant global de 120 000 €
 - la taxe foncière : 100 000 €

- les frais d'annonces, d'impression, de communication, de réception, de déplacements : 71 000 €
 - le remboursement des frais de fonctionnement au CD95 : 40 000 €
 - le paiement de l'eau et de l'électricité des bâtiments propriétés du SMAPP (refacturés aux locataires) : 23 000 €
 - les assurances : 20 000 €
 - Les contrats de prestations nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat : 12 400 €
 - les achats et fournitures de petits matériels, de carburant autres frais divers: 38 500 €
- les charges de personnel et frais assimilés pour un total de 471 100 € comprenant :
- la participation du SMAPP aux frais de personnel mis à disposition par le Conseil départemental du VO : 60 000 €
 - les charges de personnel du SMAPP : 411 100 €
- les autres charges de gestion courante : 251 510 € dont la participation du SMAPP au maintien de l'activité agricole jusqu'au boisement dans le cadre du Protocole d'accord avec la Chambre régionale d'agriculture : 250 000 €
- des dépenses imprévues en fonctionnement pour un montant de 100 000 €.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement sont constituées de dotations aux amortissements pour 2 940 € et d'un virement à la section de fonctionnement de 117 255,91 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant total de 968 010 €, sont composées :

- de la participation des collectivités membres du SMAPP pour un montant de 900 000 € (33% pour la Région Ile de France, 33% pour le Conseil départemental, 22% pour la Communauté d'agglomération Val Parisis, 7% pour la Commune de Saint Ouen l'Aumône et 5% pour la Commune de Méry-sur-Oise, conformément aux statuts modifiés du 14 septembre 2016),
- de loyers encaissés sur les biens dont le SMAPP est devenu propriétaire et le remboursement des charges, pour 68 000 €
- de produits divers de gestion courante pour un montant de 10 € correspondant à une variable d'ajustement en lien avec le prélèvement à la source.

Le résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs s'établit à 1 359 695,91 € et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 061 699,01 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 14 054 439,01 € et seront consacrées :

- Dans le cadre de l'Autorisation de Programme (13 079 439,01 €) :
 - aux études nécessaires à la mise en œuvre du projet (1 910 000 €) :
 - Indemnités des commissaires enquêteurs : 15 000 €
 - Frais d'études préalables aux travaux : 300 000 €
 - Maitrisés d'œuvre : 900 000 €
 - Frais de géomètres : 60 000 €
 - Frais préalables aux enquêtes parcellaires : 600 000 €
 - Frais d'insertions : 35 000 €
 - à l'opération d'aménagement forestier de la plaine (11 169 439,01 €) :
 - Acquisitions foncières : 1 450 000 €
 - Acquisitions immobilières : 500 000 €
 - Evictions agricoles : 1 000 000 €
 - Bois et forêts : 150 000 €
 - Travaux de préparation des sols : 4 000 000 €
 - Travaux de plantations : 1 929 000 €
 - Travaux en milieux ouverts : 834 600 €
 - Allées forestières : 50 000 €
 - Requalifications des bois existants : 200 000 €
 - Travaux de sécurisation : 300 000 €
 - Travaux sur bâtiments privés et/ou démolition : 200 000 €
 - Autres travaux : 255 839,01 €
 - Avances sur travaux 300 000 €
- A l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 25 000 €
- A l'installation de panneaux de communication pour 50 000 €

Une enveloppe de 900 000 € est destinée à faire face aux dépenses imprévues.

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 6 878 699,36 € et constituées :

- D'une participation de 5 000 000 € versée par le SIAAP
- Du solde des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux forestiers et des plantations 2019 et 2020 d'un montant de 250 329 €
- Du solde de la Dotation de soutien à l'investissement local 2019 pour 1 359 733,20 €
- De la dotation de soutien à l'investissement local 2020 pour 106 714 €
- Du versement des premières compensations forestières pour 90 554,52 €
- Du FCTVA pour 3 575 €
- Du remboursement d'avance sur travaux pour 67 793,64 €

Aucune demande d'emprunt n'est prévue au titre de l'exercice 2021.

Les recettes d'ordre de la section d'investissement comprennent des amortissements à hauteur de 2 940 € et un virement de la section de fonctionnement de 117 255,91 €.

Le résultat reporté des exercices antérieurs s'établit à 7 055 543,74 € et permet d'équilibrer la section d'investissement.

Un tableau synthétique des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2021, ainsi que la répartition des crédits de paiement 2021-2025 sont annexés à cette présentation.

Chapitre article	DEPENSES	€	Chapitre article	RECETTES	€
	FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT	
011	Charges à caractère général	1 384 900,00	74	Dotations et Participations	900 000,00
60611	Eau	3 000,00	7472	Contribution Région Ile-de-France	297 000,00
60612	Electricité	20 000,00	7473	Contribution Département Val d'Oise	297 000,00
60622	Carburants	2 000,00	7474	Contribution Commune Méry-sur-Oise	45 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	7474	Contribution Commune Saint Ouen l'Aumône	63 000,00
60636	Habillement et vêtement de travail	2 000,00	7475	Contribution Communauté d'agglomération Val Parisis	198 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00			
60668	Produit pharmaceutique	1 000,00			
611	Contrat de prestations de services	12 400,00	75	Autres produits d'activité	68 010,00
6135	Location	2 000,00	752	Revenu des immeubles	68 000,00
61551	Entretien véhicule	2 000,00	758	Titre Prélèvement à la source	10,00
6168	Assurances	20 000,00			
617	Etudes et recherches	120 000,00			
6182	Documentation générale et technique	1 500,00			
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00			
6188	Autres frais divers	20 000,00			
62268	Honoraires de conseil	160 000,00			
6227	Frais actes et de contentieux	420 000,00			
6231	Frais annonces et insertions	20 000,00			
6234	Réceptions	10 000,00			
6236	Catalogues et imprimés et publications	40 000,00			
6251	Déplacements missions	1 000,00			
6261	Frais affranchissements	180 000,00			
62878	Remboursement de frais de fonctionnement (convention CG)	40 000,00			
6288	Prestation de service	200 000,00			
63512	Taxes foncières	100 000,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	471 100,00			
6218	Participation frais personnel (convention CG)	60 000,00			
6333	Participation à la formation professionnelle et continue	10 000,00			
6336	Cotisations au CNFPT	1 750,00			
6411	Rémunérations personnel titulaire	121 000,00			
64131	Rémunérations personnel non titulaire	113 000,00			
6451	URSSAF	100 000,00			
6453	Caisses de retraites	60 000,00			
6458	Sécurité sociale et prévoyance	2 300,00			
6474	Versement aux œuvres sociales	1 650,00			
6475	Médecine préventive	1 400,00			
65	Autres charges de gestion courante	251 510,00			
6532	Frais de déplacements élus	1 500,00			
6568	Entretien agricole des sols	250 000,00			
65888	Prélèvement à la source	10,00			
022	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Mouvements réels	2 207 510,00		Mouvements réels	968 010,00
042	Amortissement	2 940,00			
023	virement à la section d'investissement	117 255,91			
	Mouvements d'ordre	120 195,91		Mouvements d'ordre	0,00
	TOTAL	2 327 705,91		TOTAL	968 010,00
	D 002 Résultat reporté ou anticipé			R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 359 695,91
	TOTAL Fonctionnement cumulé	2 327 705,91		TOTAL Fonctionnement cumulé	2 327 705,91

Chapitre article	DEPENSES	€	Chapitre article	RECETTES	€
	INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	1 915 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 575,00
2031	Indemnités des Commissaires Enquêteurs	15 000,00	10222	FCTVA	3 575,00
2031	Frais études préalables à des tx investissement	300 000,00			
2031	Maitrise d'œuvre travaux	900 000,00	13	Subventions d'Investissement	6 807 330,72
2031	Etudes géomètres	60 000,00	1321	Solde DSIL 2019	1 359 733,20
2031	Enquêtes parcellaires	600 000,00	1321	DSIL 2020	106 714,00
2033	Frais Annonces et Insertions	35 000,00	1326	Agence de l'Eau Seine Normandie solde sub1	190 075,00
2051	Licences logiciel de dessin-plan	5 000,00	1326	Agence de l'Eau Seine Normandie solde sub Plantation 2019	22 699,00
			1326	Agence de l'Eau Seine Normandie sub Plantation 2020	37 555,00
21	Immobilisations corporelles	3 570 000,00	1326	Contribution du SIAAP	5 000 000,00
2111	Acquisitions foncières	1 450 000,00	1328	Compensation SPLA	56 772,12
2115	Acquisitions immobilières	500 000,00	1328	Compensation SOLIDEO	33 782,40
2117	Bois et forêts	150 000,00			
2118	Evictions	1 000 000,00	23	Immobilisations en cours	67 793,64
2128	Travaux de sécurisation et merlonnage	300 000,00	238	Remboursement avance	67 793,64
21328	Travaux batiments privés	100 000,00			
2181	Installation panneaux de communication	50 000,00			
21838	Matériel informatique	20 000,00			
23	Immobilisations en cours	7 669 439,01			
2312	Travaux de boisement	1 929 000,00			
2312	Milieux ouverts	834 600,00			
2312	Allées forestières	50 000,00			
2312	Requalification des bois existants	200 000,00			
2312	Travaux démolition	100 000,00			
2312	Travaux de nettoyage	4 000 000,00			
2312	Autres travaux	255 839,01			
238	Avance	300 000,00			
020	Dépenses imprévues	900 000,00			
	Mouvements réels	14 054 439,01		Mouvements réels	6 878 699,36
			023	virement de la section de fonctionnement	117 255,91
			040	Amortissements	2 940,00
041	Opérations patrimoniales	7 260,00	041	Opérations patrimoniales	7 260,00
	Mouvements d'ordre	7 260,00		Mouvements d'ordre	127 455,91
	TOTAL	14 061 699,01		TOTAL	7 006 155,27
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	7 055 543,74
	TOTAL Investissement cumulé	14 061 699,01		TOTAL Investissement cumulé	14 061 699,01
	TOTAL BUDGET	16 389 404,92		TOTAL BUDGET	16 389 404,92

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour d'un projet de lotissement (SMAPP)

Comité Syndical du 8 avril 2021 - SEANCE N°35

ANNEXE A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Actualisation et suivi des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme

	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autorisation de Programme 2018	84 500 000,00 €	170 625,46 €	2 845 503,58 €	5 592 431,26 €	13 079 439,01 €	18 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	14 812 000,69 €